



**COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURONNÉ  
ARRONDISSEMENT DE NANCY**

**DECISION DU PRESIDENT n° Z2020-011  
au titre de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020**

**Objet :** Exécution financière des dépenses d'investissement avant le vote du budget

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi 2020-290 du 23 mars 2020 relative à la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire ;

**Vu** l'Ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics et permettant d'assouplir l'article L1612-1 du CGCT ;

**Vu** l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 3 avril 2020 en Visio conférence validant le principe de continuité d'exécution financière des dépenses d'investissement avant le vote du budget conformément à l'application de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 ;

**ARRETE :**

**Article 1 :**

L'autorisation d'engager la dépense suivante en attendant le vote du budget

Budget : PRINCIPAL

N° opération 9036 –PLU / PLUI Secteur Grand Couronné

Montant des crédits à prévoir : 6 000 € TTC

**Article 2 :**

La communauté de communes de Seille et Grand Couronné s'engage à ce que les crédits correspondants soient repris au budget 2020.

**Article 4 :**

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle, publiée, notifiée à l'intéressé et à Monsieur le Receveur de Essey les Nancy.

*Cette décision est rendue exécutoire par*

*-Transmission en Préfecture de Meurthe et Moselle le 11 Mai 2020*

*- Information à l'ensemble des élus du conseil communautaire*

*- Mise en ligne sur le site internet de la collectivité.*

A Champenoux, le 11 Mai 2020

Le Président,  
Claude THOMAS

